

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 18 avril 2024

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Olivier FREGEAC représenté par Arnaud MERCIER - Vincent LANGUILLE représenté par Georges CRISTIANI - Georges ROSSO représenté par Gaby CHARROUX - Michel ROUX représenté par Amapola VENTRON.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

IVIS-010-16054/24/BM

**■ Attribution d'une subvention à l'association Seconde Nature pour son dispositif "Digital Art Club" au titre de la filière numérique - Approbation d'une convention - MGDIS n°6071
88556**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le numérique est reconnu comme un des principaux leviers de compétitivité et d'attractivité des territoires. Les technologies digitales bouleversent le quotidien des citoyens et font désormais partie prenante des usages de tous. Le soutien au développement de projets numériques au bénéfice des associations, des entrepreneurs et des citoyens fait partie de la stratégie de soutien aux filières d'excellence et participe à la dynamique French Tech dans laquelle la Métropole s'est engagée. Le territoire d'Aix-Marseille avec une économie numérique forte de 49 000 emplois et de 8 000 entreprises générant un chiffre d'affaires de 9 milliards d'Euros, constitue un écosystème de rayonnement mondial. Territoire créatif, Aix-Marseille est présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du numérique. Filière d'excellence, le numérique se compose de sphères hétérogènes représentant autant d'approches complémentaires, qui dynamisent une vraie dynamique de fond et d'intelligence collective dans un écosystème en pleine expansion. A ce titre, la Métropole soutient les initiatives en lien avec les filières d'excellence et contribuant au maillage des écosystèmes et au rayonnement du territoire, en lien avec l'agenda du Développement Economique dont une version actualisée a été approuvée le 30 juin 2022 par délibération n°ECOR-001-12062/22/CM.

Créée en 2008, Seconde Nature est une association de promotion et d'accompagnement de l'art digital. Elle couvre une pluralité de thématiques, de l'expérimentation, de l'événementiel et de l'accompagnement des artistes et la sensibilisation du grand public. Leur événement majeur, les biennales des arts numériques, est un événement international qui réunit tous les deux ans pas moins de 50 000 personnes sur tout le territoire métropolitain pendant un mois.

A travers sa composante Hub d'inspiration à destination des professionnels, le Digital Art Club, le collectif entend créer un consortium d'entreprises partenaires et mécènes de l'art numérique sur le territoire métropolitain. Constituer des passerelles entre les filières artistiques et économiques du monde du numérique permet différents apports. En effet, en détournant ou ouvrant de nouveaux schémas d'usages et de socialisation des technologies actuelles, les artistes contribuent au développement des nouveaux usages et inspirent de nouveaux défis aux scientifiques et entrepreneurs (innovations en termes de supports visuels et numérique, de design thinking et d'expérience utilisateur, de détection de nouveaux besoins ou d'usage futur des technologies...). Seconde Nature favorise de ce fait l'appropriation des sensibilités nécessaires en vue de « hacker » les usages traditionnels jusqu'à en découvrir de nouveaux. Cette action s'inscrit pleinement dans la démarche de densification et d'animation de l'écosystème numérique qui se dessine à l'échelle de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Le Digital Art Club est un "tiers acteur" qui, dans une démarche d'innovation croisée, réunit le champ des Industries Créatives Numériques (art numérique, VR, AR, expériences immersives, NFT etc.) et des entreprises du territoire pour générer des collaborations, des projets, la création d'œuvres et de contenus. Seconde Nature espère par ce biais que se déclenchent des processus d'Innovation croisée et ouverte, ainsi qu'une réflexion sur les modèles économiques et leurs hybridations. En dépassant les frontières entre le monde économique et celui de l'art et de la culture, Seconde Nature génère de nouvelles opportunités de création de valeur pour les entreprises du territoire, leurs managers, leurs employés et leurs partenaires. Concrètement ce sont des temps de networking, des moments d'inspiration durant les événements de l'association, expositions, spectacles, visites d'ateliers d'artistes ou de locaux d'entreprises, séminaires, webinaires. La recherche de construction d'un engagement commun pour soutenir les ICC par de l'apport en industrie et en compétence, du sponsoring peut permettre de produire des externalités positives faites de nouveaux services, nouvelles expériences et des nouvelles dynamiques de mutualisation et de coopération,

En 2022, ce sont 26 entreprises qui ont choisi d'adhérer au « Digital Art Club », et ainsi participer à une dizaine de rencontres et 8 afterworks destinés précisément aux têtes de réseau éco et grands comptes tel que : club Apex, club 29, jeune chambre économique... Leur partenariat avec Aix-Marseille French Tech a permis de faire émerger de nombreuses opportunités notamment lors du Grand Bain, événement annuel majeur du réseau French Tech.

En 2024, « Seconde Nature » prévoit de poursuivre l'animation de son HUB d'inspiration et de coopération entre les entreprises et les opérateurs des arts et cultures numérique qui, composé d'une communauté d'intérêt (entreprises, institutions et opérateurs), œuvre au croisement des sensibilités et aux recherches exploratoires, en vue de déceler de nouveaux usages et de nouvelles innovations.

Les membres se rencontreront une fois par trimestre autour d'une thématique par rencontre, et seront encouragés à participer à différents formats proposés par l'association (spectacles, visites, webinaires, séminaires...). L'enjeu est de faire remonter des initiatives naissantes, des nouvelles dynamiques de mutualisation et de coopération, et ainsi stimuler l'écosystème de manière à ce que des partenariats de co-développement et des opportunités de business se révèlent.

Le dispositif s'articulera selon les modalités suivantes :

- Agréger une communauté d'intérêt de divers secteurs de l'écosystème numérique : entreprises de la technologie entreprise du secteur des industries culturelles et créatives entreprises d'autres secteurs collectivités territoriales, chargés de mission et élus opérateur du tourisme et de l'attractivité du territoire, opérateurs artistiques et grands lieux culturels structures d'enseignement supérieur.
- Faire se rencontrer et échanger les membres sur une base régulière, dans des contextes stimulants et inspirants : expositions, spectacles visites d'ateliers d'artistes ou de locaux d'entreprises séminaires, webinaires ainsi que pour des temps de travail et d'échange concertés.
- Accompagner les initiatives naissant de ces rencontres hétérogènes ceci afin de générer des externalités positives : nouveaux services nouvelles dynamiques de mutualisation et de coopération.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son programme et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS N°00006071.

L'association a déjà été soutenue par la Métropole Aix-Marseille-Provence lors du Bureau du 22 février 2024, pour un montant de 135 000 € pour son fonctionnement général 2024 (dossier MGDIS n°6068), au titre de la politique culturelle.

Le présent rapport concerne une subvention spécifique d'action, le dispositif de fertilisation croisée artistes/entreprises « Digital Art Club ».

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Seconde Nature une subvention d'un montant de 18 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'Agenda du Développement Économique ;
- La délibération n° FBPA-042-15297/23/CM du Conseil de la Métropole du 7 décembre 2023 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Oùï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement spécifique à l'association Seconde Nature d'un montant de 18 000 euros au titre de l'exercice 2024 pour le pilotage du dispositif Digital Art Club.

Article 2 :

Est approuvée la convention d'objectifs, ci-annexée, avec l'association Seconde Nature.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80% et de l'exercice 2025 pour 20% en section de fonctionnement : Chapitre 65, Fonction 67, Nature 65748.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation attractivité territoriale », de la sous-politique « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et du programme « Innovation, filières stratégiques, enseignement supérieur et recherche » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4SFDT ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué
Métropole numérique,
Politique publique de la donnée,
Innovation, parcours usager

Arnaud MERCIER